

1 **Congrès XI bis de la CGT-Culture**

2 3 **PROJET DE FICHE N° 11 – FICHE RECHERCHE**

4
5 Le ministère de la culture contribue, dans de nombreux domaines des sciences
6 de la matière comme des sciences humaines, à la recherche publique. Cette
7 recherche repose sur des institutions de haut niveau dédiées à la connaissance
8 et à la préservation du patrimoine matériel et immatériel, mais aussi à la
9 création : centre de recherche et de restauration des musées de France, le
10 laboratoire de restauration des monuments historiques, les instituts et services
11 dédiés à la recherche, les écoles supérieures d'art et de design et les écoles
12 nationales supérieures d'architecture et du paysage, les conservatoires
13 supérieurs du théâtre, de la musique et de la danse...

14
15 Cette recherche publique est en relation, dans l'enseignement supérieur
16 culture, avec des applications pratiques dans la restauration du patrimoine, la
17 connaissance des pratiques sociales, artistiques et culturelles, mais aussi avec
18 les enjeux de la création et du cadre de vie de nos concitoyens.

19
20 Sa vocation est d'être restituée à tous, mise en commun et débattue au service
21 du progrès de la connaissance et du progrès social.

22
23 Un quart des emplois statutaires du ministère de la culture sont dévolus aux
24 missions scientifiques (conservation, documentation, recherche,
25 enseignement). L'absence de politique globale des emplois et des carrières des
26 personnels scientifiques du ministère de la culture est très préjudiciable à
27 l'exercice des missions de recherche et à la reconnaissance des travaux
28 scientifiques de ces personnels. Il y a urgence à développer des politiques qui
29 redonnent une ambition forte et affirmée à la recherche et à ses personnels au
30 ministère de la culture.

31
32 Les données scientifiques sont publiques et ne peuvent être confisquées au
33 profit de grands éditeurs. Les personnels de la recherche doivent conserver la
34 maîtrise de la diffusion des connaissances produites, sous toutes leurs formes
35 et quel que soit le support. Aussi il importe qu'ils assument leurs responsabilités
36 dans la conservation, l'archivage et la diffusion des connaissances produites
37 par l'intermédiaire d'outils qui seront mis à leur disposition par le ministère dans
38 un but de dépôt et d'accessibilité.

39
40 Nos orientations, nos priorités, nos revendications

41
42 - la liberté de recherche doit être garantie ;

43
44 - la mise en place d'un Conseil national de l'enseignement supérieur et de la
45 recherche propre au ministère de la culture doit être l'occasion de favoriser un
46 pilotage ministériel prospectif de la recherche et de développer des
47 coopérations scientifiques interdisciplinaires ;

48
49 - la consolidation des institutions et des équipes de recherche doit être assurée
50 par des budgets dédiés ;

51
52 - la reconnaissance des personnels de recherche, un statut et une politique
53 favorisant la mobilité interministérielle sont nécessaires et doivent se traduire
54 dans la gestion prévisionnel des emplois;

55
56 - le caractère interministériel de la recherche publique doit impliquer une
57 coopération transversale de l'ensemble des syndicats CGT pour défendre et
58 développer des propositions et des revendications communes ;

59
60 - une politique de diffusion et de valorisation de la recherche dans tous les
61 domaines d'intervention du ministère doit être mise en oeuvre pour rendre
62 accessibles les données et les résultats à la communauté scientifique et au
63 public ;